



MANUEL SECURITE

1. ORGANISATION AU SEIN DE L'AEROCUB EVREUX LES AUTHIEUX

1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEROCUB EVREUX LES AUTHIEUX

En respect du fonctionnement statutaire de l'aéroclub de Evreux les Authieux, le conseil d'administration s'est prononcé sur les modalités de mise en œuvre de la démarche prévention sécurité dans les termes ci-après.

1.2 MISE EN OEUVRE DE LA DEMARCHE

La mise en œuvre de la démarche de gestion de la sécurité au sein de l'aéroclub d'Evreux les Authieux a été validée par le conseil d'administration du 07 Avril 2018.

Le conseil d'administration a donné un avis favorable sur l'acte d'engagement (Politique Sécurité) présenté par le président.

Il a été décidé :

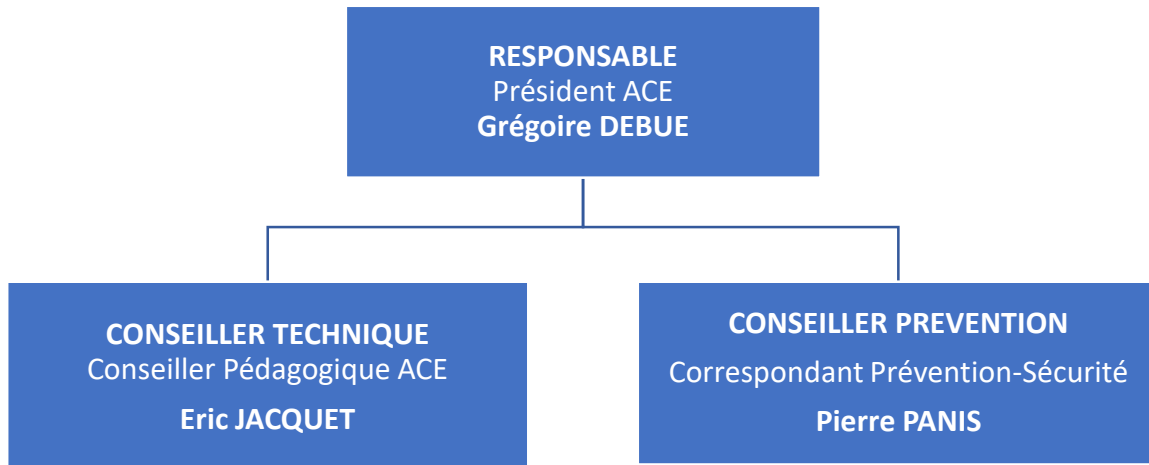
- La création d'une fonction de Correspondant Prévention-Sécurité (CPS)
- Ce correspondant est choisi pour ses compétences par le bureau de l'aéroclub de Evreux les Authieux qui a validé cette nomination.
- Que la pertinence de la politique sécurité serait évaluée annuellement
- Que le suivi du plan d'actions serait à l'ordre du jour de chaque réunion non exceptionnelle du conseil d'administration
- La création de la Commission Prévention-Sécurité de l'aéroclub regroupant :
 - Le Président du club (qui en assurera la présidence)
 - Le Responsable pédagogique
 - Le Correspondant Prévention-Sécurité (CPS)
- Que la commission Prévention-Sécurité (COPS) pourra inviter toute personne cadre en mesure d'apporter un témoignage
- Le CPS exercera bénévolement sa fonction

1.3 ADAPTATION DES STATUTS

Il n'est pas apparu nécessaire d'apporter des modifications aux statuts de l'aéroclub de Evreux les Authieux liées au passage en DTO et à la mise en place d'une politique sécuritaire.

2.1 LA COMMISSION PREVENTION SECURITE

La Commission Prévention-Sécurité est composée comme ci-dessous :



Rôle de la commission :

Le rôle de la commission est d'être le garant de la pratique du pilotage au sein du club en respect des pratiques sécuritaires

Missions de la Commission :

Pratiquer une évaluation du niveau de prévention au minimum annuellement et . Cette

Recueillir et analyser les rapports de dysfonctionnements survenus.

Proposer au conseil d'administration des mesures à prendre afin d'éviter le retour de ces dysfonctionnements.

Donner un avis sur les avenants et mises à jour du manuel d'opérations dès lors qu'ils ont une incidence sur la sécurité.

Moyens de la Commission

La commission peut faire appel à toute personne supplémentaire pour ses compétences.

La commission dispose de toutes les informations internes requises pour bien remplir sa mission.

La commission peut acquérir les informations extérieures qui lui permettent d'assurer son rôle.

La commission établira un compte-rendu de chacune de ses réunions.

Ce compte-rendu sera transmis à chaque membre du conseil d'administration par le président qui en fera la présentation.

2.2 LE CORRESPONDANT PREVENTION SECURITE

L'aéroclub de Evreux les Authieux a décidé de créer la fonction de correspondant Prévention-Sécurité (CPS) dans le cadre du système de gestion de la sécurité qui fait partie intégrante de la structure DTO.

Rôle du correspondant :

Le rôle du correspondant est spécifiquement un rôle d'animateur.

Il doit donc contribuer de façon continue à faciliter l'amélioration du niveau de prévention des accidents et incidents au sein de l'aéroclub.

Il devra rendre compte au moins mensuellement au président du déroulement de sa mission.

Missions du correspondant :

Contribuer à la mise en œuvre des actions retenues dans le plan de prévention.

Contribuer à l'actualisation constante des actions de prévention, notamment dans le cadre du système global de sécurité.

Susciter le retour d'informations de la part de tous les acteurs, instructeurs, pilotes, élèves et organiser leur analyse.

Contribuer à la promotion de la prévention, notamment par la diffusion des informations pertinentes auprès des acteurs du club

Participer à l'analyse des dysfonctionnements au sein de la commission sécurité DTO

Tenir à jour et à disposition du bureau du club un état statistique et technique des accidents et incidents survenus.

Moyens du correspondant :

Le correspondant, pour l'exercice de ses missions, est directement rattaché au président.

Il informera le président au plus tôt s'il estime ne pas disposer des moyens lui permettant d'assurer ses missions.

Il est destinataire de toutes les informations qui ont trait à la prévention.

Il est destinataire via le responsable pédagogique des éléments de veille réglementaire obtenus par la clé FI.

Il est à noter que cette veille réglementaire est assurée par le responsable pédagogique ou son représentant.

Le CPS est l'interlocuteur privilégié du Responsable Pédagogique (HT) pour les questions de prévention. Il sera informé par le HT de toute mise à jour du manuel d'opérations pouvant avoir un lien avec la sécurité.

Le CPS est l'interlocuteur privilégié du correspondant sécurité du comité régional aéronautique.

Il peut demander tous les éléments lui permettant d'avoir la meilleure connaissance des actions en cours ou passées au sein de l'aéroclub.

En cas de difficultés, le président aidera à l'obtention de ces informations.

Le CPS est associé à l'élaboration et à l'actualisation du plan de prévention.

Le CPS dispose des accès aux informations spécifiques, notamment aux espaces dédiés à la prévention dans le domaine aéronautique.

NB : Le correspondant prévention ne dispose d'aucun moyen coercitif qui serait incompatible avec sa mission d'animateur.



3. POLITIQUE SECURITE

L'Aéroclub d'Evreux les Authieux attache la plus haute importance à la prévention des accidents et incidents liés à la pratique du pilotage d'aéronefs.

Dans le cadre de l'obtention de l'approbation DTO l'Aéroclub d'Evreux les Authieux met en place un Système de Sécurité et de prévention du risque.

Pour en faciliter la réussite, le Président de l'Aéroclub d'Evreux les Authieux s'engage à promouvoir la prévention en :

1. Validant et diffusant le présent engagement
2. Désignant un membre compétent de l'aéroclub en tant que Correspondant Prévention Sécurité (CPS)
3. Définissant par écrit les missions du CPS et les moyens mis à sa disposition,
4. Évaluant les risques potentiels
5. Élaborant un plan de prévention (Plan d'actions) sur la base des écarts identifiés, en s'inspirant d'Aérodagnostic de la FFA
6. Mettant en œuvre les actions hiérarchisées de ce plan de prévention,
7. Réalisant un suivi de ces actions, dont un état sera fait au moins lors de chaque réunion du Conseil d'Administration,
8. Collaborant régulièrement avec le correspondant prévention sécurité du CRA

Les Authieux, 05/11/2022

Le Président, Grégoire DEBUE